



# Extrait du registre des délibérations

## Du conseil municipal de SAIVRES

---

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures et quinze minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis, à l'annexe de la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique PAYET, maire, à la suite de sa convocation adressée le 29 mai 2026.

Etaient présents : Dominique PAYET, Isabelle DUPUIS, Pascal MALIK, Patrick GAUFRETEAU, Elyse LACOSTE, Olivier BOUTIN, Jean Claude SABOUREAU, Sébastien DUGUY, Patrick MARAIS, Karine MORIN, Nathalie PETRAULT, Grégory DELGADO, Marlène BESSAC

Absents ayant donné pouvoir : Nadia EL BAHRAOUI donne pouvoir à Dominique PAYET

Absent excusé : Emilie GOUDEAU

Après l'appel des conseillers, le maire déclare le quorum atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Jean Claude SABOUREAU

### **Délibération D2026-25 - Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants**

**Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. Patrick MARAIS, M. Jean Claude SABOUREAU

Mme Elyse LACOSTE, Mme Marlène BESSAC

La présidence du bureau est assurée par le maire.

#### **b) Les listes déposées et enregistrées :**

Composition de la liste :

**Liste Dominique PAYET** : M. Dominique PAYET, Mme Nathalie PETRAULT, M. Pascal MALIK, Mme Nadia EL BAHRAOUI, M. Grégory DELGADO, Mme Isabelle DUPUIS.

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

### c) Élection des délégués titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **Liste PAYET Dominique** : 14 voix

### d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **Liste PAYET Dominique** : 14 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :

**Liste PAYET Dominique** : 3 sièges

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de POITIERS (15 rue BLOSSAC, 86000 POITIERS) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Jean Claude SABOUREAU



A SAIVRES, le 05/06/2026

Le Maire,  
Dominique PAYET

